ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 février 2012 — N° 82

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Pierre Picard et Mme Priyamvada Sankar pour leur engagement dans la communauté.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration concernant La Maison de Jonathan.

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Jolis.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Robert Barnes.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs du Salon Défi-Santé Mariverain 2012.

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration concernant le coup d'envoi du 23e Tournoi provincial de hockey atome/pee-wee de Beauport.

_____

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le 40e anniversaire de la Société d'art lyrique du Royaume.

_____

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant le centenaire de Mme Aurore Gariépy, de Saint-Jérôme.

_____

À 13 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 18.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Vallières, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport sur l'application de la *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques* – Novembre 2011.

(Dépôt n° 1045-20120228)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente de sécurité sociale entre le Québec et la République fédérative du Brésil, signée à Brasilia le 26 octobre 2011, incluant une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement.

(Dépôt n° 1046-20120228)

Puis elle dépose la motion suivante :

> QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente de sécurité sociale entre le Québec et la République fédérative du Brésil, signée à Brasilia le 26 octobre 2011.
>
> (Dépôt n° 1047-20120228)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 29 novembre 2011 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), concernant le retour au Canada de la famille Castillo.

(Dépôt n° 1048-20120228)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 14 février 2012, que lui a adressée Mme Diane Ablonczy, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 10 juin 2011, concernant le rapatriement de Mme Nathalie Morin et de ses trois enfants;

(Dépôt n° 1049-20120228)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Ouellet (Vachon) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 29 février 2012, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1050-20120228)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a siégé le 7 février 2012 afin de procéder à l'examen du plan stratégique 2009-2012, des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec. Le rapport contient 1 recommandation.

(Dépôt n° 1051-20120228)

_____

M. Bachand (Arthabaska), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 23 février 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 1052-20120228)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 17, 18 et 19 octobre 2011, a procédé à des auditions publiques lors de consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative portant sur l'étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande; elle s'est également réunie en séances de travail les 25 novembre et 9 décembre 2010, les 24 mars, 17 et 19 octobre 2011 et les 7 et 21 février 2012 relativement à ce mandat. Le rapport contient 7 recommandations.

(Dépôt n° 1053-20120228)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 518 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les soins dispensés aux aînés.

(Dépôt n° 1054-20120228)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage au danseur, chorégraphe et compositeur Guillaume Côté pour sa contribution remarquable aux arts de la scène et dont la carrière internationale fait rejaillir le talent québécois sur les plus grandes scènes du monde.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Grondin (Beauce-Nord), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ratthé (Blainville), M. Deltell (Chauveau), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Caire (La Peltrie), M. Rebello (La Prairie), Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), présente une motion concernant les centres d'hébergement et de soins de longue durée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, présente une motion concernant les centres d'hébergement et de soins de longue durée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi concernant les enquêtes policières indépendantes.

_____

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition;

— la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de publique afin d'entendre l'Association des salons de bronzage du Québec dans le cadre de l'étude de la pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel; puis en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition et d'adopter le rapport final.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 29 février 2012, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Ouellet (Vachon).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec exige qu'un moratoire sur l'exploration, l'exploitation et la fracturation hydraulique des gaz de schiste soit décrété immédiatement jusqu'à l'adoption d'une loi-cadre sur les hydrocarbures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motion de censure

M. Khadir (Mercier) propose :

> QUE l'Assemblée nationale retire sa confiance et blâme le gouvernement libéral pour la grave atteinte à l'accessibilité aux études et au droit à l'éducation que représente l'augmentation cumulative de 1 625 $ en frais de scolarité pour des études universitaires à temps plein.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 20 minutes sont allouées à l'auteur de la motion; 15 minutes lui sont allouées pour sa réplique; 30 minutes sont allouées aux députés indépendants; 1 heure 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 1 heure 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de M. Khadir (Mercier).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Une liasse de documents concernant les frais de scolarité.

(Dépôt n° 1055-20120228)

Le débat se poursuit.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Girard (Gouin) à M. Moreau, ministre des Transports, concernant la navette ferroviaire et le Train de l'ouest.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, le débat entre Mme Doyer (Matapédia) et Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, concernant les services offerts aux personnes handicapées est reporté à la fin de la séance du jeudi 1er mars 2012.

À 18 h 12, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Motion de censure

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par M. Khadir (Mercier).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **67** en annexe)

Pour : **43** Contre : **68** Abstention : **0**

À 21 h 30, M. Ouimet, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 février 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 67)

POUR - 43

Aussant	Drainville	Marois	Robert
Beaudoin	Dufour	McKay	Simard
(Mirabel)	Ferland	Ouellet	*(Kamouraska-Témiscouata)*
Bédard	Gauvreau	Pagé	Simard
Bergeron	Girard	Pelletier	*(Richelieu)*
Bérubé	Hivon	*(Saint-Hyacinthe)*	St-Arnaud
Blanchet	Khadir	Pelletier	Traversy
Boucher	Kotto	*(Rimouski)*	Tremblay
Bouillé	Leclair	Pinard	Trottier
Champagne	Léger	Poirier	Turcotte
Cloutier	Malavoy	Richard	
Cousineau	Maltais	*(Marguerite-D'Youville)*	
Doyer	Marceau	Richard	
		(Duplessis)	

CONTRE - 68

Arcand	Charest	Hamad	Pigeon
Arsenault	Charlebois	Huot	Ratthé
Auclair	Chevarie	James	Rebello
Bachand	Corbeil	Kelley	Reid
(Arthabaska)	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
Bachand	D'Amour	Lehouillier	Roy
(Outremont)	Deltell	Lessard	Simard
Beauchamp	Diamond	MacMillan	*(Dubuc)*
Bergman	Drolet	Mamelonet	Sklavounos
Bernard	Dubourg	Marcoux	St-Amand
Bernier	Dutil	Marsan	St-Pierre
Billette	Fournier	Matte	Thériault
Blais	Gagnon-Tremblay	Ménard	Vallée
Bolduc	Gaudreault	Moreau	Vallières
Bonnardel	*(Hull)*	Morin	Vien
Boulet	Gautrin	Ouellette	Weil
Caire	Gignac	Paquet	
Carrière	Gonthier	Paradis	
Charbonneau	Grondin		